

Note de synthèse du travail IMdR-AFPCN « Vulnérabilité des réseaux et catastrophes naturelles »

Plusieurs événements climatiques majeurs de la dernière décennie (Inondations, tempêtes, submersion marine,...) ont montré la vulnérabilité des réseaux qui constituent le tissu économique et social de notre pays.

L'Institut pour la Maîtrise des Risques (IMdR) et l'Association Française de Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN) ont donné mission à un groupe de travail commun de réfléchir et de proposer des pistes d'actions préventives à mettre en œuvre pour réduire cette vulnérabilité et augmenter la résilience des différents réseaux concernés.

A partir de 4 réunions plénières d'une trentaine de personnes (tenues entre 2009 et 2012) avec participation et témoignages d'acteurs représentant différents réseaux ayant été affectés par des événements climatiques majeurs, le groupe de travail a proposé une méthode d'approche qui n'avait pas jusqu'ici été appliquée dans les études de risques naturels .

Cette méthode (dite « cindynique ») ne met pas au centre de l'étude les lacunes techniques et les moyens matériels pour y pallier mais s'intéresse au comportement des différents acteurs impliqués (gestionnaires des réseaux, usagers, pouvoirs publics,...).

L'analyse comparative des modes d'action attendus et de ceux constatés chez chaque groupe d'acteurs, celle des interactions observées entre ces groupes permettent de relever des défaillances dans le comportement des acteurs et dans la mise en œuvre des moyens mis à leur disposition.

La méthode propose alors la mise en œuvre d'actions préventives qui peuvent certes inclure des propositions d'aménagement des réseaux mais qui visent avant tout à impliquer les acteurs concernés dans leur comportement individuels et relationnels.

Ces actions ont pour but d'anticiper et de mettre en œuvre le cas échéant les dispositions qui permettraient de protéger les personnes et les biens, d'alléger l'impact d'une situation de crise et de passer dans les meilleurs délais d'une activité dégradée à une activité normale.

Certaines leçons à tirer de cette approche ont déjà pu être formulées dans le cas de l'étude entreprise pour faire l'objet de recommandations aux acteurs concernés. A titre d'exemple on peut citer :

- Pour les opérateurs de réseaux : Coordination de la transmission des informations en privilégiant les circuits courts
- Pour l'Etat et les collectivités : Analyse critique de l'arsenal réglementaire et procédural
- Pour les services départementaux d'incendie et secours : Diversification des réseaux d'information et hiérarchisation des missions
- Pour les agents économiques (industrie et services) : Réduction du déni face aux risques et promotion des pratiques assurantielles.
- Pour les établissements sensibles : Privilégier les dispositifs de protection mobiles, amovibles et simples à mettre en œuvre.
- Pour les réseaux sociaux d'usagers : restauration d'une culture du risque et sensibilisation à rendre les logements et l'accès (raccordement) aux réseaux moins vulnérables.

Avec quelques pistes pour la mise en route des propositions d'actions :

- En impliquant des acteurs fédérateurs : autorités de régulation, fédérations professionnelles, bureaux d'études et acteurs de la recherche
- En planifiant et anticipant la gestion de crise : Exigences de PCS et PCA et travail par scénarios
- En réduisant la vulnérabilité économique : analyses économiques intégrant tous les coûts liés à l'interruption des réseaux (économiques, impacts santé et sociaux, impacts environnementaux
- En améliorant la communication entre acteurs : renforcer l'influence de collectivités locales qui souvent ne contrôlent pas les réseaux alors qu'elles sont autorités concédantes.